DEPARTEMENT :
PAS - DE - CALAIS
CANTON :
AIRE-SUR-LA-LYS
COMMUNE :
ISBERGUES

N° A 2023-493

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

Le Maire d'ISBERGUES,

VU la demande de Madame Marie BAUDOUIN
Représentant l'APE du Collège Maurice PIQUET
Domiciliée à ISBERGUES – 115 rue du Moulin de Berguette
Sollicitant l'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons des 1er et 3ème groupes :

- le dimanche 28 janvier 2024 à 13 heures au lundi 29 janvier 2024 à 1 heure.

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 49 du code des débits de boissons ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'art. L 48 du code des débits de boissons.

OBJET :

Autorisation d'ouverture temporaire
d'un débit de boissons
des 1er et 3ème groupes.

A R R E T E

Article 1er : Madame Marie BAUDOUIN, représentant l'APE du collège Maurice PIQUET est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire des 1er et 3ème groupes à l'occasion d'un Loto qui se déroulera à ISBERGUES, complexe Edmond Mille, le dimanche 28 janvier 2024 à 13 heures au lundi 29 janvier 2024 à 1 heure.

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à ISBERGUES, le vingt-sept décembre deux mil vingt-trois.

Le Maire,